

Compte Rendu N°3

Réunion SIPER du 18 décembre 2020

Présents : Avilley, Saintvoirin Cyril, **Bonnal**, Wicky Danièle **Fontenelle Montby**, Savourey Joseph, **Gouhelans**, Gainet Anne, **Mondon**, Cornet Charles-Henri, **Montagney**, Louis Lionel, **Montussaint**, Chaillet Alexandre, **Rougemont**, Chagué Benoît, Cordier Mélissa, Culot François-Xavier, Collery Martine, Pilliot Céline, Salvi Thierry et **Tallans**, Tognol Céline.

Absents excusés : Courgey Claude de Rougemont procuration à Chagué Benoît
Ducroux Séverine de Rougemont

Secrétaire de séance : Pilliot Céline.

Ordre Du Jour :

Travaux de rénovation des bâtiments

Convention avec l'association « Les Francas », gestionnaire du périscolaire

La séance est ouverte à 20h40mn

Approbation du compte rendu n°2 du 25 septembre 2020.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité le compte rendu du 25 septembre 2020.

Inscription supplémentaire à l'ordre du jour.

Le président demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour la convention avec l'association « Les Francas » gestionnaire du périscolaire.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité cette demande.

Travaux de rénovation des bâtiments scolaires.

Le président informe qu'il a aujourd'hui les informations nécessaires pour commencer à préparer le dossier concernant la rénovation totale des bâtiments de l'école élémentaire et maternelle. L'objectif est de rendre ces derniers « Bâtiment Basse Consommation ». Il présente un audit énergétique qui a été réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs « SYDED » ce document sera transmis à toutes les communes composant le SIPER et une réunion aura lieu prochainement avec monsieur Foucault Charly, conseiller, auprès du SYDED, en énergie partagée.

Le président explique que le travail qui doit se faire dans un premier temps, c'est de trouver des partenaires financiers et d'essayer d'approcher les 80% d'aides. La partie financière prise en charge par le syndicat devra être financée par un prêt bancaire. Concernant le remboursement de ce dernier, le président explique que l'installation d'une chaufferie à pellets engendrera une nette économie et l'installation de panneaux photovoltaïques apportera une nouvelle entrée financière. L'addition de cette économie et cette nouvelle entrée devraient compenser le remboursement annuel de ce prêt.

« Cette question de remboursement de prêt « par l'économie » et d'une entrée financière supplémentaire sera présentée lors de la réunion avec monsieur Foucault ».

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

L'estimation des travaux de rénovation, y compris la restauration de la toiture, s'élèverait à 650 000 euros.

Le président demande au conseil syndical l'autorisation de présenter le dossier intitulé « Travaux de rénovation des bâtiment scolaires » à différents partenaires financiers.

Demande acceptée à l'unanimité.

Convention avec l'association « Les Francas » gestionnaire du périscolaire.

Plusieurs conseillers et conseillères syndicaux ont appris la mutation de la directrice du périscolaire madame Mitha Samia. Le président rappelle que madame Mitha Samia avait été invitée à la réunion du 25 septembre et qu'elle avait évoqué, devant les personnes présentes, l'attitude d'un enfant au comportement inquiétant. Depuis, les problèmes avec sa direction n'ont pas arrêté de s'accumuler. La conseillère Céline Pilliot trouve que c'était plus un appel au secours qu'une erreur professionnelle. Le conseiller Culot François-Xavier rappelle que madame Mitha est très appréciée des enfants et qu'elle a aussi apporté une ambiance sereine au sein de l'équipe périscolaire.

Le président précise que certaines dispositions ont été prises par la direction des « Francas » suite à cette intervention orale de madame Mitha Samia. L'ensemble des membres du conseil syndical souhaite que madame Mitha Samia continue la direction du périscolaire.

Le président aimerait pouvoir s'entretenir avec les responsables de l'association « Les Francas » et en cas de refus, il informe les membres du conseil qu'au nom du SIPER il peut dénoncer la convention avant le 31 décembre 2020.

Le conseil syndical autorise à l'unanimité le président à dénoncer la convention avec « Les Francas », gestionnaire des activités périscolaires.

Divers.

La conseillère Gainet Anne de Gouhelans informe que, suite aux nombreux lavages de mains, les élèves de l'école maternelle se plaignent d'avoir des gerçures.

Le conseiller Brugger Richard de Montussaint lui précise que la directrice madame Beauguitte a fait le nécessaire. Du savon a été acheté à la pharmacie de Rougemont.

Pour Info :

- Le tableau blanc et son vidéoprojecteur sont installés dans la classe des CM2
- La boîte à livres est installée sous le préau de l'école élémentaire.
- Le mur de la cour élémentaire, toutes les réparations de maçonnerie ont été faites